

## Réfugiés : l'Ile-de-France concentre les problèmes de logement

La région parisienne accueille la moitié des demandeurs d'asile. Ceux qui obtiennent le statut de réfugié rechignent souvent à quitter la capitale.

Par [Julia Pascual](#) Publié hier à 10h44

Depuis 2015, plus de 480 000 personnes ont demandé l'asile en France et près de 150 000 l'ont obtenu. Cette situation constitue une pression majeure pour l'Etat, en matière d'hébergement. Malgré un doublement, sur cette période, des capacités d'accueil des demandeurs d'asile (107 000 places aujourd'hui), celles-ci sont insuffisantes et la moitié des demandeurs se retrouvent sans prise en charge.

La problématique est particulièrement aigüe en Ile-de-France où près d'un demandeur d'asile sur deux se trouve, mais où seulement 20 % des places d'hébergement leur sont réservées. En bout de chaîne, le phénomène se répète pour une partie de ceux qui obtiennent l'asile, mais peinent à se loger. « *C'est un problème majeur* », considère Didier Leschi, directeur de l'Office français d'immigration et d'intégration (OFII).

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [« La rue, c'est fini, maintenant on construit quelque chose » : à Paris, un projet pilote pour les réfugiés](#)

Selon les estimations, entre 15 % et 20 % des migrants dans les campements de rue ont ainsi le statut de réfugié. Tout comme près de 16 % des personnes qui occupent des places dans le dispositif normalement consacré aux demandeurs d'asile.

L'OFII peine à désengorger ses structures franciliennes. Alors qu'il a entrepris d'orienter des réfugiés en région, dans des centres provisoires d'hébergement, « *60 % de ceux à qui on l'a proposé refusent* », constate M. Leschi. « *Nous ne pouvons qu'essayer de les convaincre* », dit-il, soulignant qu'en Allemagne, « *les prestations sociales sont suspendues à ceux qui refusent une orientation vers le logement* ».

L'OFII a la possibilité de signifier des fins de prise en charge aux réfugiés hébergés, au-delà d'un certain temps dans les structures pour demandeurs d'asile. Mais cette politique n'est pas sans créer des remous. « *Il y a des tensions permanentes entre les services de l'OFII et les préfetures à propos de la remise à la rue des réfugiés*, assure Florent Gueguen, à la tête de Fédération des acteurs de la solidarité. *Pour l'OFII, la priorité est de libérer des places. D'un autre côté, les préfetures et en particulier celle d'Ile-de-France veulent voir le moins de gens dehors et éviter de devoir gérer la concurrence entre les publics dans l'hébergement d'urgence et le logement social.* »

**« Hypocrisie des villes »**

Alors que l'Etat devait mobiliser, en dehors de l'Ile-de-France, 20 000 logements pour des réfugiés en 2018 et 16 000 en 2019, il n'a atteint ces objectifs qu'à 43 % la première année et 62 % la seconde. Pour desserrer l'étau francilien, « *tout le monde fait un effort* », défend Alain Régnier, délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés, qui accompagne des dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des réfugiés ou qui allient formation et logement.

Le casse-tête reste de taille. Comment faire basculer les réfugiés vers le logement de droit commun, dont ils relèvent, alors qu'ils sont souvent dans des situations précaires et qu'en Ile-de-France, quelque 60 000 ménages prioritaires éligibles au droit au logement opposable (DALO) sont déjà dans la file d'attente vers le logement social ? « *Le sujet, c'est l'accès au logement de publics prioritaires*, convient Sylvain Mathieu, délégué interministériel à l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées. *Les réfugiés sont prioritaires, car ils sont des SDF comme les autres, mais on essaye d'éviter la concurrence entre les publics.* »

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [En 2019, la demande d'asile toujours en hausse](#)

En Ile-de-France, sans avoir l'air de créer des coupes-files, la préfecture de région a mandaté à partir de 2019 le Groupement d'intérêt public-Habitat et interventions sociales (GIP-HIS), pour « *accompagner les réfugiés et accélérer leur sortie vers le logement* », explique Juliette Laganier, la directrice du GIP. Parmi les 410 réfugiés qui ont jusque-là trouvé une solution positive, près de la moitié ont été orientés vers des hébergements temporaires et plus d'un tiers vers le logement social.

« *Notre premier levier, c'est le contingent préfectoral* », souligne Juliette Laganier. Il permet aux préfectures de réserver un tiers environ des logements sociaux, notamment pour des personnes bénéficiaires du DALO, souffrant de handicaps ou défavorisées. « *Les préfectures ne peuvent pas y arriver seules* », prévient cependant Didier Leschi, qui pointe du doigt l'« *hypocrisie des villes et en particulier de Paris où arrive un demandeur d'asile sur deux* ».

Lire aussi « [Est-ce qu'on va être séparés ?](#) » : [plus de 1 400 migrants évacués de la porte d'Aubervilliers à Paris](#)

[Julia Pascual](#)